

## COP 30 Belém : quels enjeux, quelles perspectives ?



Alors que la COP 30 à Belém, au Brésil, approchait (elle s'est tenue du 10 au 22 novembre 2025), trois tribunes publiées par *Le Monde* questionnaient l'échec global face à la crise climatique. Cette dernière occupe depuis les années 1970-80 une place centrale dans les débats nationaux et internationaux. Pourtant, les avancées peinent à répondre à l'urgence de la situation. Ces trois tribunes soulignent donc ce paradoxe : alors que la crise est connue depuis des décennies, les réponses apportées ne sont pas à la hauteur du problème. Toutes trois interrogent les causes et tentent d'apporter des réponses.

Dans la première tribune, publiée le 09 novembre 2025, Baptiste MORIZOT et Laurent NEYRET se sont penchés sur un des problèmes ancrés dans nos juridictions, empêchant de véritables avancées. Baptiste MORIZOT est philosophe et maître de conférences à l'université d'Aix-Marseille. Ses travaux portent principalement sur les relations entre l'humain et le reste du vivant. A ses côtés, Laurent NEYRET est juriste et professeur de droit spécialisé en droit de l'environnement. Dans la deuxième tribune, publiée le 10 novembre 2025 Jorge MOREIRA DA SILVA revient sur les accords de Paris et sur l'échec global à les respecter. Il est membre du parti social-démocrate portugais, et depuis 2023, le secrétaire général adjoint des Nations unies. Enfin, la dernière tribune également publiée le 10 novembre 2025, le professeur de Sciences Po Vincent ESCOFFIER revient sur notre vision anthropocentrique du monde.

Ces trois thèmes partagent une thèse commune, et proposent différents angles d'amélioration pour résoudre la crise climatique.

Baptiste MORIZOT et Laurent NEYRET voient la nouvelle COP 30 comme le signe que la situation peine à s'améliorer (voire se dégrade), et que la coopération internationale n'a pas su, malgré la quantité de textes juridiques créés, trouver une solution tenable et efficace. Ils expliquent ce paradoxe par le manque de volonté politique, où les intérêts et enjeux à court terme priment sur ceux du futur, ou encore par la place capitale occupée par l'économie dans

nos sociétés, où le lobbying et la compétitivité poussent à la fragilisation de textes préexistants (la promulgation de la loi Omnibus 1 est un exemple concret de cette situation).

Cependant, ils pointent également une cause résidant dans le droit lui-même. Les fondements du droit sont anciens, remontant jusqu'aux Lumières, voir la Magna Carta. Ainsi, à travers un processus long, l'humanité n'a eu de cesse de consolider ses droits et libertés. Mais, ces acquis faits sur des siècles se retrouvent en décalage avec les progrès techniques fulgurants qui bouleversent nos sociétés. Ils ont été perfectionnés alors que la crise actuelle n'était pas connue, ou encore lorsque la croissance de l'économie était pensée pour être infinie. Ainsi, la protection des droits de la vie n'était jamais valorisée face à la liberté. Le droit ne s'est jamais penché sur l'habitabilité de la planète Terre. Autrement dit, l'interdépendance entre les humains et les autres qu'humain n'a jamais tenté d'être préservée par les textes. Or, cette composante est essentielle pour la préservation du monde, car elle insiste sur le respect de toutes formes de vie sur Terre. Ainsi, faire entrer cette notion dans textes juridiques pousserait les sociétés à l'intégrer à leurs valeurs communes. La nécessité de réformer l'Etat de droit se fait sentir. Les deux philosophes proposent trois voies:

- Constitutionnaliser l'habitabilité pour lui donner une valeur égale à celle de la liberté.
- Criminaliser toutes attaques contre la biodiversité, comme la communauté a su qualifier les crimes nazis de crimes contre l'humanité, pour les sanctionner
- Mettre en place des traités internationaux, pour passer à une force juridique contraignante, forçant les Etats à respecter leurs engagements.

Selon MOREIRA DA SILVA, l'enjeu de la Cop 30 pour les Etats est de choisir entre rester fidèle aux accords de Paris, c'est-à-dire limiter la hausse des températures à 1,5 degré, ou accepter un inévitable dépassement.

Les accords de Paris avaient été novateurs par rapport à ceux de Kyoto. En effet, ils proposaient une nouvelle approche, moins coercitive. Les pays avaient choisi un objectif global et s'étaient partagé leur part de travail pour l'atteindre. Le but était d'atteindre une neutralité carbone d'ici à 2050 et limiter le réchauffement à 1.5 degrés d'ici à 2100. Ainsi, plus aucun État n'était poussé à sortir de l'accord, comme avec ceux de Kyoto, car moins contraignant. Mais, un nouveau problème se pose. Le bilan de 2023 a montré que le système actuel mènerait à un réchauffement de 2,5 à 2,9 degrés si rien ne changeait. Or, seuls 65 pays ont révisé leur contribution.

Il était proposé avant même que la COP ne débute d'accepter un réchauffement supérieur à 1,5 degrés et de corriger la situation après le dépassement. Or, d'après MOREIRA DA SILVA, accepter ces termes reviendrait à assumer un échec global. Pour mener une action plus concrète que de passer un acte de foi, les objectifs nationaux de chaque pays devraient être révisés et une aide des pays développés aux pays en développement devrait être débloquée afin de rattraper les nombreux préjudices. En effet, il voit en l'ouragan Mélissa qui a ravagé la Jamaïque le rappel de la vulnérabilité des pays en développement face à une crise qu'ils n'ont pas provoquée. Il pointe un autre problème, l'action climatique n'est menée que quand elle va dans le sens de l'économie. Elle n'est acceptée uniquement quand elle pousse la stimulation et crée de l'emploi.

Depuis la COP 21, Vincent ESCOFFIER constate qu'aucune avancée majeure n'a été faite pour la lutte face à la crise environnementale. De plus, les Etats-Unis, sous l'administration Trump, montrent un profond désintérêt quant à la question écologique. De même, l'Union Européenne se divise et les questions économiques prévalent sur la crise écologique. Pourtant, la mobilisation mondiale est ancienne. Le premier sommet international pour le climat s'est tenu à Stockholm en 1972. Cette incapacité à répondre correctement aux enjeux de la crise n'est pas liée à une inaction globale, mais à d'autres facteurs, comme l'absence de sanction. Les décisions prises lors des COP ne sont pas contraignantes, les États peuvent donc proposer des objectifs ambitieux tout en n'étant jamais tenus de les respecter. Et quand bien même ils n'ont aucune obligation, ils peuvent se retirer des accords quand bon leur semble.

ESCOFFIER revient aussi sur l'origine des droits de l'Homme. Il rappelle que toutes les communautés partagent des principes et des valeurs communs pour le respect de la dignité humaine. En effet, la communauté internationale n'aurait pas su se mettre d'accord sur la qualification de crime contre l'humanité si l'horreur n'était pas partagée. Ainsi, il est nécessaire de qualifier les manquements environnementaux, car le monde entier aurait une définition commune des attaques à la Nature.

De plus, il appuie sur la nécessité d'effacer la distinction qu'a faite Descartes entre l'Homme et la Nature. L'idée que cette dernière est à notre service régit encore et toujours nos actions. Nous protégeons ou nous détruisons des écosystèmes s'ils correspondent suffisamment à nos intérêts. De même, des zones dites protégées seront facilement déclassifiées s'il s'avère qu'elles possèdent des ressources économiquement intéressantes.

Enfin, ESCOFFIER dénonce la manie de nos sociétés à donner une valeur à toutes choses. En effet, le système international est basé sur les échanges économiques et géopolitiques. La nature s'est vu octroyer une valeur marchande. Or, il est absurde de la réduire à un prix qui ne peut rendre compte de son importance environnementale, ou même de sa beauté. De plus, le système ne pousse pas les investisseurs, ou les Etats à se positionner sur du long terme. Le gain obtenu est visible immédiatement, les dégâts le sont bien plus tardivement. Ainsi, protéger un écosystème suivant les intérêts humains condamne la nature dans son entièreté. ESCOFFIER affirme donc que nos rapports doivent changer, et que l'humain doit comprendre qu'il n'est pas une exception dans la Nature mais bien une partie intégrante de cette dernière.

Pour ce faire, ESCOFFIER propose de donner un statut juridique à la Nature pour lui permettre d'être défendue en faisant valoir ses propres intérêts, en lui conférant une intégrité. Ainsi, la nature n'est plus une ressource mais une entité, dont l'agression est sanctionnée. Les Etats ne s'opposeraient plus suivant leurs intérêts mais discuteraient autour de la préservation de l'intégrité de la Nature. Ils ne tiendront plus des engagements, mais des obligations légales vis-à -vis d'un tiers.

En conclusion, ces trois tribunes constatent que la mobilisation internationale depuis plus d'un demi-siècle n'a pas été accompagnée de réponses suffisantes et/ou efficaces aux problèmes posés. MORIZOT et NEYRET ont montré que l'un des blocages à l'action réside dans la structure même du droit, fondée sur une vision qui n'est plus en phase avec le monde actuel. MOREIRA DA SILVA a appuyé que les accords les plus ambitieux (comme ceux de Paris) sont inefficaces s'ils ne dépendent que de la bonne volonté étatique. Enfin, ESCOFFIER a rappelé que notre pensée trop anthropocentrique gêne toutes tentatives de changements

profonds.

Ainsi, tous ont démontré que l'échec de la communauté internationale face à la crise est lié à des blocages ancrés dans nos sociétés. Même si leurs thèses diffèrent sur les solutions à apporter, ou même les causes, tous appellent à une réforme de l'Etat de droit et de nos valeurs sociétales. Ils réclament des actions concrètes et obligatoires, plus que des promesses sans valeur.

Ces tribunes peuvent être rapprochées de la thèse de Philippe Descola quant aux causes de l'inefficacité de l'action climatique. En effet, ils reprennent en partie sa définition du naturalisme, qui régit les sociétés occidentales. Elles distinguent les humains des non humains par l'accès à la culture et établissent ainsi une hiérarchie entre ces différentes entités.

**Luc DELCAMBRE—HERSANT (Terminale 2), le 30 novembre 2025**